



TROPHEE SENIORS DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL Les 17 et 18 Mai 2022



REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Conditions de participation

Epreuve ouverte aux joueurs qui répondent aux critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du droit de jeu Fédéral de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.
- Limites d'index 18.4 pour les messieurs, 24.4 pour les dames.
- Être titulaire d'une certification de non contre-indication à la pratique du golf en compétition. La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.
- Le champ de joueurs sera limité à 144 dont 33 Dames et 14 Wild Cards.
- Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis selon l'ordre des index à la date de la clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames. Seront réservées 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs pour les joueurs non-classés au Mérite Seniors. Si à la date de clôture des inscriptions, le champ de joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des seniors Dames ou des Seniors ou vétérans Messieurs.
- Respect des gestes barrières et application du protocole sanitaire en vigueur.

Forme de jeu

36 Trous Stroke Play (18 trous par jour)

Départs

Départs Dames : marques rouges.

Départs Messieurs : marques jaunes

Départ du premier tour dans l'ordre croissant des index, départ du second dans l'ordre inverse des résultats du tour précédent.

Date limite d'inscription et droits de jeu

Clôture des inscriptions : le **Mardi 03 mai 2022**

Droits de jeu :

80€ pour les extérieurs

60€ pour les membres UGOLF

40€ pour les membres AS Saint Germain Lès Corbeil

Départage :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement. (Ex : déclarer des co-vainqueurs)

Contrôle Anti Dopage :

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre au contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf.

Voitures de golf et assimilées :

Les joueurs handigolf titulaires du Médical-Pass délivré par l'EDGA avec la mention "buggy : yes" seront autorisés à jouer en voiturette.

Engagements et Forfait

Les inscriptions et droits d'engagements sont à adresser à :

Garden Golf de Saint-Germain-Lès-Corbeil

6 Avenue du Golf

91250 Saint-Germain-Lès-Corbeil

Par chèque à l'ordre de UGOLF IDF.

Les encaissements se feront la veille du premier tour, et les chèques rendus ou détruits en cas de forfait réglementaire ou d'annulation de l'épreuve par décision fédérale.

Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au 10 mai 2022, au-delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles, et approuvé par le comité de l'épreuve.

Programme

Lundi 16 Mai : journée de reconnaissance (sur réservation).

Mardi 17 Mai : Premier tour Stroke-Play.

Mercredi 18 Mai : Second tour Stroke-Play puis remise des prix.

Remise des prix : au clubhouse à l'issue du dernier tour ; En fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Comité de l'épreuve et arbitres

Le comité peut être amené de faire des changements dans le règlement pour le bon déroulement de la compétition.

La composition du comité de l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1er tour.